

Création d'une taxe carbone sur l'agriculture, une première mondiale

Dossier de la rédaction de H2o
Juin 2024

Un accord prévoit l'instauration d'une taxe carbone dès 2030. Les agriculteurs ayant investi dans des technologies visant à réduire leurs émissions seront exemptés.

C'est une première au monde. Le 24 juin, le Danemark, gros exportateur de viande de porc et de produits laitiers, a présenté un accord visant à taxer les émissions de CO2 des exploitations agricoles, après six mois de négociations avec les syndicats d'agriculteurs, l'industrie, et l'Association danoise de protection de la nature. L'accord prévoit une taxe de 300 couronnes danoises (environ 40 euros) par tonne de CO2 mise à partir de 2030, et de 750 couronnes (environ 100 euros) dès 2035. Le modèle intègre néanmoins quelques souplesses : il prévoit une réduction fiscale de 60 %, ramenant le coût réel de la taxe à 120 couronnes en 2030 et 300 couronnes en 2035. Les agriculteurs ayant déjà mis en place des technologies visant à réduire leurs émissions seront quant à eux exemptés. La taxe alimentera un fonds visant à accompagner les agriculteurs dans leur transition. La loi doit encore être votée.